

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D97

Séance du 22 octobre 2009 - Convocation du 16 octobre 2009

Compte rendu affiché le 30 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : M. GOJON par M. RODRIGUEZ, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Excusée : Mme MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Budget Supplémentaire

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui prend en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif.

C'est à la fois un acte d'ajustement et aussi de reprise de l'excédent de fonctionnement disponible constaté lors du vote du Compte Administratif 2008 par délibération du 28 mai 2009.

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire doit être équilibré par section et le vote est effectué par chapitre.

Le Budget Supplémentaire est proposé en équilibre suivant le détail joint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2009,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 19 octobre 2009,
- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2009 comme présenté et voté en équilibre comme suit : 451 999.39 € en section de fonctionnement (dont reprise de l'excédent disponible en recettes de 319 425.39 €) et 487 185.39 € en section d'investissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 octobre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2009
- Publication ou affichage le 27/10/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.